

de campagne, ainsi que le bruit sinistre et strident des mitrailleuses, mais on ne voit rien du tout, le combat se livrait à six kilomètres, une lieue et demie de l'endroit où nous étions. Le but que l'on s'était proposé était atteint; en occupant Bagnaux et Châtillon, on avait enfin forcé les Prussiens à se montrer en masses profondes. Ils n'avaient donc pas quitté les hauteurs qui s'étendent de Choisy-le-Roi à Châtillon pour aller au-devant de l'armée de la Loire, comme on le croyait, attendu qu'ils n'avaient pas donné signe de vie depuis cinq ou six jours. Les Français, qui ne voulaient occuper plus longtemps ni Bagnaux, ni Châtillon, commencent à se replier pour rentrer à Paris. C'est à ce moment que les forts d'Issy, de Vanvres et de Montrouge se mirent à croiser leurs feux pour protéger la retraite des assiégés.

“Le paysage devant nous est très beau. Les bois de Meudon et de Clamart, avec leur feuillage sombre sur lequel se détachent quelques maisons blanches, forment le fond du tableau. Avec la lorgnette de mon compagnon, je vois les bombes lancées par les forts éclater sur le plateau de Châtillon où se trouve massée l'infanterie des Prussiens qui nous est cachée par un monticule. Quelques obus font explosion avant d'arriver à leur but et projettent une lueur rougeâtre sur les collines qui nous font face. Dans ce duo grandiose où le tonnerre des forts fait le *basso cantante*, la fusillade avec ses notes aiguës joue le rôle du ténor. Tout cela est très pittoresque et très poétique. Malheureusement ce spectacle épique coûte trop cher; car, dans quelques instants, il faudra compter les morts et les blessés.

“A quatre heures, nous repassons les fortifications et nous prenons le chemin de fer de ceinture qui nous ramène à la Villette. Dans notre trajet d'Auteuil à la Villette, nous voyons, du haut de l'impériale des wagons, brûler le palais de Saint-Cloud. Ce sont les canons du Mont Valérien qui ont mis le feu à cette demeure préférée à toutes les autres par la famille impériale.”

LUNDI, 26 décembre.

“Le froid continue aussi intense. Rien de sérieux comme opérations militaires. Je reste au lit aussi longtemps que je puis, attendu qu'il est impossible de se chauffer quand le bois est à trois sous la livre. Je vais à la Sorbonne et au collège de France, quand il y a des cours. A quel point d'abrutissement peut descendre un homme! J'ingurgite des cours de sanscrit, de chinois, de mathématique avec un courage que je ne me serais jamais soupçonné. Que n'écouterait-on pas pour avoir le droit de se chauffer?”

DIMANCHE, 1er janvier 1871.

“Froid noir. Nous commençons l'année au bruit d'une canonnade enragée. Les canons des forts et des redoutes du moulin Saquet et des Hautes-Bruyères répondent énergiquement au feu des assiégeants. C'est une chaîne non interrompue de coups de tonnerre depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. A dater de ce moment, les coups ne se suivent plus que de cinq minutes en cinq minutes. Cependant les rues de Paris sont pleines de gens qui font leurs visites du nouvel an: on se presse la main, on s'embrasse avec une gaieté qui n'a pas l'air d'entendre le grondement formidable des canons Krupp. Pour mes étrennes, j'ai mangé du chien. Ce n'est pas mauvais. Pourtant il faut se faire violence pour avaler les premières bouchées de l'ami de l'homme. On vend au prix de quatre francs la livre une espèce de tête de cochon en fromage. Ça vous empeste à cent mètres. De quels ingrédients hétéroclites peut bien se composer cette ratatouille infernale! Inutile de dire que le porc n'existe plus depuis longtemps dans la bonne ville de Paris.”

LUNDI SOIR, 2 janvier.

“Froid et repas de chien. Bombardement d'une violence incroyable sur le fort de Nogent, qui a reçu plus de six mille obus pendant la journée. Les dommages matériels ne sont pas considérables, et on ne compte que trois hommes tués et douze blessés. Mais quel vacarme! La population est toujours calme. Elle montre une résignation admirable. Nous sommes rationnés à deux onces de cheval par jour. On ne peut s'empêcher d'admirer la patience, la résignation des pauvres femmes des faubourgs qui, par un froid de 15 à 20 degrés, attendent à la porte des boucheries municipales, les seules ouvertes depuis deux mois, pendant trois et quatre heures, pour obtenir cette maigre pitance de trente grammes de cheval. Le chien, le chat et le rat n'étant point réquisitionnés, sont devenus la nourriture des gens dont la bourse est épuisée.”

LUNDI SOIR, 9 janvier.

“Le temps est redevenu très froid. Aujourd'hui le bombardement a été effrayant. C'est une véritable pluie d'obus monstrueux sur le quartier latin. Comme ces projectiles, en éclatant, font autant de tapage que les

pièces de marine, nous avons eu un véritable tonnerre à jet continu pendant toute la journée. Je suis sorti vers quatre heures. Sur le boulevard de Sébastopol, on rencontre de pauvres familles éplorées traînant, dans de petites charrettes, leurs matelas et leurs petits enfants grelottant de froid et de fièvre. Ils vont chercher sur la rive droite de la Seine un refuge contre les bombes du roi Guillaume. C'est un spectacle navrant. Dans notre maison, nous avons aujourd'hui reçu trois familles, parmi lesquelles une pauvre mère presque folle de douleur. Sa fille, âgée de quatorze ans, a été coupée en deux par un obus qui est tombé sur leur maison et a éclaté dans la chambre où elle se trouvait avec sa fille. La guerre est une horrible chose. Quand on lit l'histoire des conquérants, on se laisse facilement prendre au prestige de la gloire militaire. Mais quand on a vu de près les épouvantables désastres causés par la guerre, on se demande avec effroi quel nombre incalculable de morts, de douleurs de toutes sortes, il faut à un conquérant pour tresser ce que l'on est convenu d'appeler la couronne du vainqueur.”

Voilà bien, sous un thème différent, le genre de Crémazie, tel qu'on l'a rencontré dans ses lettres. On y reconnaît l'esprit d'observation, la maturité de pensée et les tendances de ce ferme esprit qui se meut toujours dans les hautes sphères. Il n'y a guère de pages dans le *Journal du siège de Paris* qui ne contiennent quelques fines remarques ou quelques réflexions profondes. Ça et là, des retours sur lui-même, sur le Canada toujours aimé, et le génie canadien partout répandu, achèvent de captiver l'attention; car nul de nos écrivains plus que Crémazie n'est imprégné de l'esprit national. Joignez à ce précieux journal, la variété de ses autres manuscrits, et vous apprécierez la valeur des *Œuvres Complètes* d'Octave Crémazie.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Rivière-Quelle, 30 octobre 1881.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le public des cours de justice, j'entends les amateurs de procès de chicane et de petits scandales, les désœuvrés, les déclassés, les colporteurs de médisance, les bourgeois, les étudiants et les simples curieux, le vrai public des tribunaux, enfin, a éprouvé depuis quelque temps des joies suaves et indicibles. Demandes en séparation de corps par le mari contre la femme pour inconduite de la *susdite*, procès civils et criminels pour libelle diffamatoire, procès politiques, outre le menu fretin des causes ordinaires, tous les goûts furent satisfaits et les individus saturés d'émotions. Aussi, il fallait voir comme les salles d'audience étaient encombrées, malgré le grand nombre de procès qui s'instruisaient à la fois dans les différentes salles, et combien, regrettant de se trouver dans un seul endroit, allaient de salle en salle, s'enquerraient de ce qui s'était dit et fait en leur absence, communiquant à leur tour le secret arraché à un témoin récalcitrant, une réponse évasive sous laquelle on entrevoyait tout un monde de mystères, d'intrigues ou de perdition, les questions compromettantes des avocats, leurs réparties, un mot tombé des lèvres du juge, auquel souvent il n'attachait guère d'importance lui-même, mais que l'on tournait aussitôt en augure sinistre ou favorable pour la partie à laquelle ces personnes ne tardent pas à donner leur sympathie.

Heureuses gens, qui peuvent ainsi oublier leurs propres affaires, si elles en ont, ou du moins, leurs misères, pour ne s'occuper que de ce qui ne les regarde pas.

Si l'on calculait la valeur du temps perdu dans les cours de justice par les plaideurs, les témoins et ceux qu'attire l'odeur de la chicane, on serait très surpris du résultat. C'est une perte pour le pays dont le chiffre est énorme. Néanmoins, les tribunaux sont nécessaires pour mettre fin aux difficultés sans cesse renaissantes entre les hommes, et même entre les femmes, comme les médecins pour soulager les corps malades et mettre un terme à leurs souffrances par une porte ou par l'autre. Ce calcul aurait du moins l'effet de faire comprendre la nécessité d'un système judiciaire qui mettrait promptement fin aux procès.

Une demande en séparation de corps pour inconduite de la femme ne manque jamais de causer un grand émoi dans une petite ville comme Montréal. En effet, l'on n'ignore point qu'il existe dans cette ville deux populations qui ne se mêlent guère, qui s'ignorent mutuellement dans les relations sociales, et forment pour ainsi dire deux villes distinctes et à part, quoique vivant sur le même territoire.

Dès le début de l'affaire dont nous parlons, l'absence de plusieurs personnages assignés comme témoins, l'ordre sévère de les traiter comme les rebelles à la justice et la menace de la prison qui s'ensuivit s'ils ne comparaissaient point à la prochaine audience, les suppositions charitables que leur absence était attribuable à la seule crainte de se compromettre, tout tendait à augmenter la fièvre de notre public. L'événement a démontré que ces témoins connaissaient en général peu de chose des affaires de la défenderesse.

En France, ces procès s'instruisent généralement à huis-clos. On a raison d'agir ainsi. La publicité est mauvaise dans ces cas. Elle rend toujours un rapprochement impossible, même si la cause, à l'origine, était peu sérieuse, et s'il y avait plus de malentendus entre les époux que de vérité dans les accusations. Ici, les journaux ont la détestable habitude de publier de suite, comme nouvelles, toutes les demandes en séparation de corps ou de biens aussitôt que l'assignation est prise. Cet abus devrait être réprimé et puni sévèrement. Les annonces officielles, quand elles sont nécessaires pour avertir les créanciers de veiller à leurs droits, sont déjà une publicité trop grande pour le bien général.

Un homme célèbre dans nos annales judiciaires, depuis quelque temps, c'est M. Baxter, américain fraîchement arrivé, et qui n'a pas tardé à acquérir autant de notoriété à Montréal qu'il en avait eue chez nos voisins d'où il nous est venu. Il était mêlé directement et gravement compromis dans ce procès en séparation de corps. Son témoignage a prouvé combien la mémoire devient rebelle dans certaines circonstances. Il ne se rappelle plus rien, mais rien du tout, et ne fut pas le seul frappé de cette infirmité.

Autrefois en France, la femme convaincue d'adultère et séparée de son mari, était séquestrée dans un couvent; on lui faisait défense de porter le nom de son mari. J'ignore comment une demande de séquestration de la femme, faite par le mari, serait reçue par nos tribunaux, parce que la chose n'a jamais été tentée ici, que je sache; mais certainement qu'elle devrait exister, avec certains adoucissements. N'est-ce pas une chose absurde qu'une femme qui déshonore son mari et sa famille soit chassée du domicile et de la surveillance conjugale, et rendue parfaitement libre de continuer ses liaisons criminelles et scandaleuses et même de se livrer publiquement à la débauche? La chose n'est pas raisonnable.

S'il y a un public particulier pour ces sortes de procès, il y a aussi des avocats qui n'apparaissent en cour que dans ces occasions, et d'autres qui apparaissent toujours dans ces procès. Ils ont un talent particulier d'injurier la partie adverse et ses témoins, qui manque rarement son effet sur le public, s'il ne réussit pas toujours avec le juge. J'y trouve une nouvelle raison de faire ces procès à huis-clos.

M. Baxter, car depuis un mois il remplit tous les tribunaux, n'avait pas moins de trois procès importants, où il était partie principale, qui s'instruisaient à la fois: deux au civil et un au criminel. Tout cela pour revendiquer son honneur outragé. Je ne connais quelque chose que du dernier procès qui est fini. Les autres, quoique plaidés, ne sont pas jugés encore, mais ils le seront... plus tard. Aux assises criminelles, il a fait un procès pour libelle diffamatoire à M. Sills, qui avait publié sa photographie et sa biographie. M. Sills a plaidé qu'il avait rendu un service au public en faisant connaître M. Baxter, dont il avait été la victime, et que la notice biographique qu'il en avait donnée était vraie. Les jurés, après avoir eu la preuve que la photographie de M. Baxter était déjà depuis sept à huit ans dans la *rogues gallery* de Chicago, qu'il y avait contre lui des mandats d'arrestation aux Etats-Unis pour détournements d'argent, faux, etc., et qu'il était un fugitif de la justice, a absous M. Sills.

Ainsi va le monde. Où M. Baxter croyait se refaire, il s'est fait dévoiler.

Maintenant les procès politiques s'instruisent aux assises criminelles; mais de ceux-là, je n'ai rien à dire, chacun en dira bien assez de lui-même, et d'ailleurs les gazettes en diront beaucoup plus qu'il ne faut.

Les plus gagnants dans tout cela, ce sont les avocats, qui en profitent pour se payer des diners. C'est ainsi que le banquet mensuel de la *Société Légale* de Montréal a eu lieu au plus fort du combat, le 17 octobre dernier, au Vatel: cinquante disciples de Thémis lui ont fait honneur. Inutile de dire que tout s'y est passé avec entrain, courtoisie et bonne humeur. Les chansons, les bons mots, les discours, outre les bons plats et le bon vin, ont rendu cette soirée charmante. Le prochain banquet aura lieu vers la mi-novembre prochain, au Windsor.

Rien n'est plus propre à établir entre le barreau et les juges, et entre les avocats eux-mêmes, des rapports intimes, une estime plus grande et des égards plus marqués.

Tous les avocats de la province sont admis dans ces banquets, et l'on espère que ceux des districts ruraux se feront un devoir d'y assister. On y traite aussi, entre deux chansons, des questions sérieuses, et il importe de connaître les vues de tout le monde.

Mais c'est surtout dans les assemblées de chaque samedi, dans les salles de la *Société Légale*, No. 26, rue Saint-Jacques, qu'on discutera tout ce qui se rapporte à l'administration de la justice.

S'il eut existé une société semblable lorsque le code de procédure a été rédigé en 1867, il est probable qu'on ne serait pas obligé de le refaire aujourd'hui. Or, cette œuvre est à l'étude de même que la réorganisation judiciaire. Le public a raison de compter sur le concours du barreau et des juges, et la *Société Légale* leur fournit l'occasion de le faire.

S. PAGUELLO.